

# Kelou ar Vro



Plouédern



3

Bibliothèque :  
Le Mois du Doc



Pour une commune  
plus propre et plus  
agréable à vivre

12•13



Les tranchées  
et la seconde  
guerre  
mondiale

16





## Responsables et solidaires

Le contexte sanitaire que nous traversons affecte l'ensemble de la population. Touchés par l'évolution du protocole, les enfants, les parents sont amenés à réorganiser leur quotidien professionnel et familial. Les associations sont elles aussi impactées et ne peuvent plus exercer dans les mêmes conditions que précédemment. Certaines activités ont dû être reportées ou tout simplement annulées et chacun s'évertue à faire preuve de créativité et d'adaptation pour proposer une programmation différente dans un cadre contraint :

- La capacité des salles communales est réduite à 1 personne pour 4 m<sup>2</sup>.
- Le port du masque est obligatoire, hors activités sportives, et il est de la responsabilité de chaque président d'association de le faire respecter.
- Du gel hydro alcoolique ou un point de lavage des mains doit être mis à disposition du public par l'organisateur.
- Une désinfection régulière du matériel utilisé doit être organisée par les associations.

La situation du département est régulièrement revisitée par les autorités au regard de la circulation du virus et les contraintes qui pèsent sur chacun(e) restent importantes. Malgré cette situation extraordinaire et inédite, je tiens à souligner l'engagement de tous pour participer à l'effort collectif et respecter les règles sanitaires. La responsabilité dont vous faites preuve est sans doute l'aide la plus précieuse que vous pouvez apporter et le respect le plus important que vous pouvez manifester à l'égard des autres. Cette période sanitaire a mis en exergue l'importance des liens humains à entretenir et des solidarités à préserver chacun dans notre voisinage.

Merci pour votre compréhension et pour chaque geste durant cette période délicate. Avec l'ensemble du conseil municipal et du CCAS, je vous souhaite de prendre soin de votre santé et de vos proches.

Bernard Goalec, *Maire*

# Sommaire

3-7

Vie municipale

Cahier  
des associations

8-11

12-13

Dossier :  
Pour une commune  
plus propre et plus  
agréable à vivre

Communauté  
de communes

14

15

Vie quotidienne

Ça nous intéresse :  
Les tranchées et  
la seconde guerre  
mondiale

16

**Agence postale** (dans le hall de la Mairie) :  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 45  
Tél. : 02 98 20 84 06

*Les lettres recommandées et les colis peuvent être retirés en mairie aux heures d'ouverture et le samedi matin.*

**Bibliothèque** :  
Mardi : 19 h 30-20 h 30  
Mercredi : 10 h 00-12 h 00 et 14 h 00-17 h 00  
Vendredi : 16 h 30-17 h 30  
Samedi : 10 h 00-12 h 00  
Tél. : 02 98 20 90 71  
bibliotheque.plouedern@gmail.com

QRcode bibliothèque



QRcode mairie



La mairie de Plouédern est ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 45, le samedi de 9 h à 11 h 45  
1 rue de la Mairie - 29800 Plouédern - 02 98 20 82 65  
Mail : [mairie@plouedern.fr](mailto:mairie@plouedern.fr) - Web : [www.plouedern.fr](http://www.plouedern.fr)

**La mairie sera fermée les samedis 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021.**

## Bibliothèque

### LE MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE



Novembre est le Mois du Documentaire ! Cette année à nouveau, la bibliothèque de Plouédern participe à cet événement national dont le but est de faire découvrir à tous le cinéma documentaire.

Nous avons choisi de projeter le film : **Aelia, la souris des moissons** de Jean-Yves Collet (2020/52 min)

**Samedi 21 novembre à 15 h 30  
à la salle Neptune de l'Espace Steredenn**

Ce film raconte les aventures extraordinaires d'Aelia, une adorable souris des moissons. Le plus petit rongeur d'Europe, capturé un beau matin dans son marais de roseaux de Kervijen, en Bretagne, au bord de l'Océan Atlantique.

Elle va alors rejoindre pendant près de deux mois un élevage luxueux, destiné à reproduire et à protéger l'espèce, avant d'être libérée dans une prairie en agriculture biologique. Les souris des moissons sont des phénomènes de la nature.

Entre autres, ces minuscules souris sont « herboricoles » : elles vivent au cœur des hautes herbes, dans lesquelles elles effectuent des cabrioles clownesques grâce à leur queue préhensile et y construisent de jolis petits nids sphériques d'herbe tressée pour élever leurs petits. À l'échelle du minuscule, un conte animalier écologique et humoristique.

Ce film est adapté au jeune public à partir de 6 ans. La projection aura lieu en présence du coréalisateur Christophe Lemire et sera suivie d'un échange qui donnera l'occasion de découvrir les secrets de tournage d'un documentaire animalier !

**Inscription obligatoire** par mail : [bibliotheque.plouedern@gmail.com](mailto:bibliotheque.plouedern@gmail.com) ou **directement à la bibliothèque pendant les permanences.**  
*Gratuit - Masque obligatoire pour les + de 11 ans*

### ATELIER CRÉATION

**Sur le thème : Fêtons l'hiver !**

Confection de petites sculptures pour célébrer l'hiver et son lot de fêtes depuis un répertoire de matières naturelles avec l'artiste plasticienne Anne Da Silva. Atelier en binôme adulte/enfant.

**Samedi 19 décembre  
de 14 h 30 à 16 h 30 à la bibliothèque**  
A partir de 5 ans.  
**Sur réservation**

### CONTE DE NOËL

Monique Castel et Serge Brard présenteront «Du gris à la couleur», un spectacle familial qui allie musique, théâtre, marionnettes, danse.

**Vendredi 11  
décembre à 18 h 00  
à la bibliothèque**  
Durée : 45 minutes –  
Inscription obligatoire.



Monique et Serge Brard

### BÉBÉS LECTEURS

Les **mercredis 4 novembre et 2 décembre** à 9 h 30, 10 h 15 et 11 h

Réservations auprès de Céline David  
au 02 98 43 63 97 ou

par mail à [rpe.interco@enjeuxdenfance.fr](mailto:rpe.interco@enjeuxdenfance.fr)

*Rappel : toutes nos animations sont **gratuites, sur réservation et le masque est obligatoire à partir de 11 ans.***

**A VOS  
AGENDAS !**

### VISITE ET REMISE DE DONS A L'ÉPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE LANDERNEAU



Les membres du C.C.A.S.  
en visite à l'épicerie sociale et solidaire.

Le 18 septembre dernier, le C.C.A.S de Plouédern a été accueilli par l'épicerie sociale et solidaire de Landerneau pour visiter leurs locaux et reverser l'intégralité des dons faits par les habitants de la commune lors de la distribution des masques au printemps dernier.

Une remise de dons d'un montant de 1 175 € permettra à l'épicerie sociale d'aider les personnes se trouvant en difficulté financière. Une occasion de rappeler qu'une convention de partenariat existe depuis de nombreuses années entre la Mairie de Plouédern et l'épicerie sociale de Landerneau. Elle permet aux habitants de la commune de bénéficier de colis d'urgence et d'un soutien alimentaire dans un cadre chaleureux et convivial.

**Si vous avez de faibles ressources ou traversez des difficultés financières, vous pouvez prendre RDV à la mairie tous les mardis de 14 h à 17 h.**

**Permanence C.C.A.S assurée par Carine Nowak, Adjointe aux Affaires Sociales. Tél. : 02 98 20 82 65**

## LISTES ÉLECTORALES

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques, n'étant pas déjà inscrits sur une liste électorale ou ayant changé de commune de résidence, doivent solliciter leur inscription.

Vous pouvez vous inscrire :

- soit en vous rendant à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile,
- soit par courrier en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription, cerfa 12669 \* 02 téléchargeable sur Internet, ainsi qu'une photocopie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile,
- soit par internet en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr

Les personnes ayant déménagé sur la commune doivent communiquer leur nouvelle adresse à la mairie.

**Élections 2021 : Départementales et Régionales (dates non communiquées lors de la parution du Kelou)**

## URBANISME : PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Tout projet d'aménagement, rénovation ou construction qui implique une modification de l'aspect extérieur de l'habitation (ravalement, menuiseries...) ou de la propriété (clôture, portail, abris, haies...) doit faire l'objet d'une déclaration en mairie. Le service Urbanisme vous informera sur les formalités à accomplir en fonction de la nature du projet : permis de construire ou simple déclaration préalable en mairie.

## ACQUISITION D'UNE NOUVELLE TONDEUSE

Depuis quelques semaines, le service technique bénéficie d'un tracteur tondeuse auto-porteur de 35 chevaux avec une largeur de coupe de 152 cm.



Ce dernier servira pour l'entretien des terrains de foot, des pelouses aux abords de la maison médicale, mairie, école ainsi que tous les espaces verts de la commune.

## DÉFIBRILLATEURS

Trois défibrillateurs sont à la disposition de la population : le 1<sup>er</sup> est installé dans le **hall extérieur de la mairie**, le 2<sup>e</sup> dans le **hall extérieur de la salle Steredenn** et un 3<sup>e</sup> est installé au **stade de foot de Kéruguel, au niveau de l'abri bois** attendant au vestiaire.

## CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS

À compter du **2 novembre 2020**, le Service du cadastre va entreprendre une opération de mise à jour du plan cadastral communal en ce qui concerne les constructions neuves, les additions de construction, les démolitions et toutes autres constructions ne figurant pas au plan cadastral.

Un géomètre du Service du cadastre sera donc amené à pénétrer dans les propriétés privées et publiques afin de recenser et de lever tous les changements ne figurant pas au plan.

## CARREFOUR DES ASSOCIATIONS



Carrefour des associations 2020.

Le samedi 5 septembre avait lieu le carrefour des associations. Cette année, la covid 19 a bousculé un peu les habitudes.

A la demande des associations, la manifestation a été maintenue, grâce à la mise en place de mesures d'accueil spéciales. Cette journée était indispensable, puisque certaines associations n'avaient pas réussi à mettre en place un système d'adhésion par internet. Le rendez-vous s'est déroulé à la fois dans la salle Steredenn et dans la salle des sports. Les habitants de Plouédern et des communes avoisinantes ont découvert la richesse du tissu associatif de notre commune : 9 associations sportives dans la salle des sports et 8 associations culturelles, artistiques ou de loisirs dans la salle Steredenn.

Chaque association a présenté ses objectifs, ses manifestations et surtout ses activités. C'était aussi l'occasion pour les bénévoles de renouer le contact avec les adhérents car certaines associations n'avaient pas pu reprendre leurs activités depuis mars. Les bénévoles ont également parlé des mesures à prendre pour redémarrer leurs activités en toute sécurité malgré un virus qui circule toujours.

Cette année une nouvelle association était présente : « **Jardin'Edern** » avec un programme riche en activités pour 2020/2021.

*Cette journée est aussi l'occasion pour toutes les associations présentes d'échanger et de renforcer l'entraide et la solidarité entre nos 28 associations plouédernéennes.*



## Infos pratiques

### DISTRIBUTION DE MASQUES

Des masques sont toujours disponibles et les personnes ne les ayant pas encore retirés peuvent se présenter à l'accueil de la Mairie avec un justificatif de domicile. Il est également possible d'obtenir des masques supplémentaires en fonction de vos besoins et suivant les disponibilités en contrepartie d'un don au CCAS.

### RECENSEMENT DES JEUNES

#### JDC : Journée Défense Citoyenneté

**Modalités de recensement des Françaises et des Français nés en novembre et décembre 2004.** Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans et pendant un délai d'un mois à compter de ce jour. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents et de leur carte d'identité.

### LA GENDARMERIE RECRUTE !

En 2020, plus de **10 000 postes** proposés. Plusieurs recrutements possibles, de 17 à 40 ans, sans conditions de diplôme jusqu'à bac +5.

Centre d'information et de recrutement de la gendarmerie de Rennes

85, boulevard Clemenceau, 35200 Rennes

cir.rennes@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Téléphone : 02 99 32 52 90

www.lagendarmerierecrute.fr

### JEUNES AGRICULTEURS



Poids lourd pour l'économie départementale, l'agriculture finistérienne est aussi créatrice d'emplois et de valeur ajoutée pour le territoire. L'entretien du paysage, la qualité de nos produits et de nos pratiques construisent notre agriculture durable et performante.

Les Jeunes Agriculteurs du Finistère ont pour missions fondamentales, entre autres, le renouvellement des générations en agriculture et la promotion du métier d'agriculteur et s'y investissent par l'animation du territoire, la communication et la sensibilisation auprès des consommateurs sur leur métier, leurs produits et le « Manger français ».

Ainsi, nous avons lancé une grande campagne de communication à travers le département pour communiquer sur l'investissement, la proximité et la passion de nos éleveurs et producteurs finistériens avec le lien « OnVousNourritTousLesJours », afin de (re)donner confiance et intérêt pour notre agriculture.

### AVIS AUX HABITANTS

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

### ÉTAT CIVIL

#### Naissances

- Alba KERZIL, 1 bis Kérilis
- Malia MANAC'H, 10 rue de l'Est
- Louise LE MEUR, 22 rue des Tilleuls
- Inès LE MOAL, 1 rue Vauban
- Raphaël LE COZ, 14 résidence de Kergoat
- Thelma LOAEC, 12 Quinquis Meur
- Olivia QUÉMÉNER, 5 rue Vauban
- Eliott APPÉRÉ, 2 route de la Croix Neuve
- Mathis CLEMONT, 13 route de Kériel
- Noëlla GOARIN, 1 Roscanvel

#### Mariages

- M. Olivier JOUANNO et Mme Pauline LIARD, 7 rue Général Changarnier, Brest
- M. Gautier GRIJOL et Mme Anne-Claire LETTY, 9 Pont ar Bled

#### Décès

- M. Arnaud FONTAINE, 2 rue des Tilleuls, 51 ans
- Mme Jacqueline ARZUR épouse RICHARD, 6 bis rue Colbert, 74 ans
- M. Marcel DELEN, 3 Crésigou, 82 ans
- M. Jean BIZIEN, 4 rue Colbert, 78 ans
- M. Joseph CADIOU, 12 Le Cann, 78 ans

### URBANISME

#### Permis de construire accordés

- Finistère Habitat : projet de construction de 8 logements et d'un local commercial, Place de la Mairie.
- M. Yves LE ROY : construction d'une maison d'habitation, 393 route de la Laiterie.
- ARZEL SAS : construction d'un bâtiment modulaire pour bureaux, ZAE Lézéon.
- M. Sébastien THEVENIN et Mme Solène MILIN : extension de l'habitation, 4 rue de la Vallée.
- M. et Mme Jean-Michel et Hélène LOUSSAUT : extension de l'habitation, 18 rue Diassin.
- M. Luc HARTEREAU : construction d'une maison individuelle, 24 rue Izar.
- M. et Mme Fabrice et Ludivine LAURANS : construction d'une maison individuelle, 5 rue Merez.
- M. Romain LE FOURN et Mme Fanny DESCARPENTRIES : construction d'une maison individuelle, 22 rue Izar.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le 03 juillet, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 23 – présents : 15 - votants : 20.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, SÉNÉ, MINGANT, CORRE, PÉRON, COULIER, CUEFF, LE CHENADEC, TANGUY, BLONS.

Absents et excusés : MM et Mmes TOURBOT N (pouvoir à M. QUÉDEC), TOURBOT F., MAUBIAN, AVETAND (pouvoir à Mme NOWAK), GARAUULT, BROCHAIN (pouvoir à M. BLONS), STERN (pouvoir à Mme CASU), VIGOUROUX (pouvoir à Mme TANGUY).

Secrétaire de séance : M. Pascal QUÉDEC.

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du conseil municipal du 29 juin 2020
2. Désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020
3. Signature de deux conventions maîtrise d'ouvrage mandatée entre la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas / commune de Plouédern & Communauté de Lesneven Côte des Légendes / commune de Plouédern
4. Désignation des représentants de la commune à la CIID
5. Questions diverses.

### APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

### DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Ont été désignés délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs de septembre 2020 à l'unanimité par les membres du conseil :

Membres Titulaires :	Membres Suppléants :
1. M. Bernard GOALEC	1. Mme Michèle CASU
2. Mme Carine NOWAK	2. M. Mickaël NEDELEC
3. M. Arnaud COULIER	3. Mme Nathalie TOURBOT
4. Mme Eliane PERON	4. M. David CUEFF
5. M. Paul MINGANT	
6. Mme Florence MAREC-PRIGENT	
7. M. Pascal QUEDEC	

### CONVENTION MAÎTRISE D'OUVRAGE MANDATÉE ZAE DE SANT ALAR

M. Bernard GOALEC, Maire, présente au Conseil Municipal les travaux qui seront réalisés dans le cadre de la création de la ZAE de Sant Alar. M. le Maire rappelle également que le projet est porté par les Communautés de Communes de Landerneau et de Lesneven. Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, une convention doit être signée entre la commune de PLOUEDERN et les Communautés de Communes de Landerneau et de Lesneven afin de fixer le montant à charge de la commune.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage avec les Communautés de Communes de Landerneau et de Lesneven.

### DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, a désigné M. Bernard GOALEC comme titulaire de la CIID et Mme Michèle CASU comme suppléante de cette même commission.

### QUESTIONS DIVERSES

- Avancée des travaux pour l'extension du restaurant scolaire
- Installation du Conseil Communautaire

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN 22 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le 15 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 23 – présents : 19 - votants : 21.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARAUULT, BROCHAIN, COULIER, VIGOUROUX, CUEFF, STERN, TANGUY, BLONS.

Absents et excusés : MM et Mmes TOURBOT N. (pouvoir à Pascal QUÉDEC), LE CHENADEC (pouvoir à Mickaël NÉDÉLEC), TOURBOT F., AVETAND.

Secrétaire de séance : Mme Florence MAREC-PRIGENT.

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du conseil municipal du 10 juillet 2020
2. Désignation des représentants communaux à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)
3. Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)
4. Renouvellement de la ligne de trésorerie
5. Décision modificative
6. Convention poteaux incendie ZAE Lezeon et Sant Alar
7. Convention avec la société BIRDZ
8. Régularisations cadastrales Guernevez, Rosteven, Kergoat Huella, rue des Gléan et Coat Lespel Bras
9. Demande de subvention à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
10. Validation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
11. Questions diverses.

### APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

### **DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ ET SUPPLÉANT POUR LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)**

M. Bernard GOALEC, Maire, a rappelé aux membres du conseil municipal la nécessité de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la commune au sein de la CLECT. Afin de répondre à cette obligation, M. le Maire a procédé à la composition d'un bureau de vote.

M. Bernard GOALEC, Maire, a alors proclamé les résultats :  
Titulaire : M. Bernard GOALEC  
Suppléant : Mme Michèle CASU

### **GRDF : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP)**

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle que tous les ans, il convient de prendre une délibération relative à la RODP : Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz pour les mètres linéaires de conduites de gaz construites ou renouvelées sur le territoire de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance de la nature de cette redevance, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder au recouvrement de cette créance de 927,00 € TTC.

### **LIGNE DE TRÉSORERIE : RENOUVELLEMENT**

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle à l'assemblée l'existence d'une ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Agricole arrivant à échéance en septembre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise le Maire à consulter les banques pour négocier le renouvellement de la ligne de trésorerie aux meilleures conditions (taux fixe, frais de dossier, commission d'engagement et commission de non utilisation) et dans le cadre suivant : 200.000,00 € maximum pour une durée de 12 mois.

### **DÉCISIONS MODIFICATIVES N°1 : ANNÉE 2020**

M. Bernard GOALEC, Maire, présente à l'assemblée une série de 7 modifications techniques du budget n'ayant aucun impact sur les choix budgétaires de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives proposées.

### **CONVENTION POUR L'ALIMENTATION EN EAU DES POTEAUX DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE : ZAE LEZEON ET SANT ALAR**

M. Mickaël NÉDÉLEC, Adjoint au Maire, expose au conseil municipal le projet d'intégration de trois nouveaux poteaux sur la zone activité de Sant Alar et explique que la présente convention annulera et remplacera la précédente signée en 2003.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention conclue entre le Syndicat du bas Léon, la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas et la commune de Plouédern.

### **CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE DE RÉPÉTITEURS DE BIRDZ**

M. Mickaël NÉDÉLEC rappelle que dans le cadre d'un marché public passé par Eau du Ponant, la société BIRDZ a été chargée de mettre en place la télérelève des compteurs d'eau sur la commune de PLOUÉDERN.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention conclue avec BIRDZ pour l'occupation domaniale.

### **RÉGULARISATION CADASTRALE : GUERNEVEZ**

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, présente la demande de régularisation cadastrale de M. et Mme PLOUGASTEL, à Guernévez. Après en avoir délibéré le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, accepte de céder une parcelle de 42 m<sup>2</sup> au tarif de 250 € à M. et Mme PLOUGASTEL.

### **RÉGULARISATION CADASTRALE : ROSTEVEN**

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, présente la demande de régularisation cadastrale de M. DANIELOU Cédric, à Rostéven.

Après en avoir délibéré le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, accepte la proposition de céder environ 103 m<sup>2</sup> au tarif de 5,83 € du m<sup>2</sup> à M. DANIELOU.

### **RÉGULARISATION CADASTRALE : KERGOAT HUELLA**

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, présente la demande de régularisation cadastrale de M. VERN, à Kergoat Huella.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, accepte la proposition d'échange d'une parcelle de 7 m<sup>2</sup> contre une autre de 13 m<sup>2</sup> à titre gratuit considérant qu'il s'agit d'une régularisation de fait.

### **RÉGULARISATION CADASTRALE : RUE DES GLÉNAN**

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, présente la demande de régularisation cadastrale de M. et Mme MILIN, rue des Glénan.

Après en avoir délibéré le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, accepte la vente d'une parcelle de 45 m<sup>2</sup> au tarif de 270 € à M. et Mme MILIN.

### **RÉGULARISATION CADASTRALE : COAT LESPEL BRAS**

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, présente la demande de régularisation cadastrale de M. et Mme ROZEC, à Coat Lespel Bras.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, accepte d'acquérir gratuitement une parcelle de 113 m<sup>2</sup> provenant de M. et Mme ROZEC afin de régulariser une situation de fait.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DSIL ET PLAN DE FINANCEMENT**

M. Bernard GOALEC, Maire, expose au conseil municipal la possibilité de toucher des subventions pour la réhabilitation du patrimoine classé ou non classé.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter la DSIL auprès des services de l'Etat pour une éventuelle réhabilitation du Kanndi.

### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, valide la composition de la CCID dont les membres ont été sélectionnés par la direction des services fiscaux à Quimper.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Projet de territoire de la CCPLD
- Inscription du site internet de la commune pour les trophées de la communication
- Avancée des travaux pour l'extension du restaurant scolaire

## Maison pour tous Rentrée 2020

### Jeunesse – Été 2020 et rentrée 2020

Dans un contexte particulier, l'équipe du secteur jeunesse de la MPT/CS de Landerneau s'est attachée à proposer aux jeunes un été 2020 riche de découvertes, de rencontres et d'échanges. Après cette période de confinement, les jeunes avaient réellement besoin de se retrouver, de se dépenser et d'extérioriser leurs frustrations accumulées.

Dès la fin du mois de mai, la décision a été prise de ne pas maintenir les séjours sur la période estivale. Le protocole sanitaire pour les séjours ne nous permettait pas de mettre en œuvre nos intentions pédagogiques. Pour rappel, nous avons programmé cinq séjours, deux à l'étranger en Croatie, deux avec des activités de bord de mer en camping à Plougonvelin en juillet et un séjour surf à la Torche en août.

### Les Vac'Ados

Nous nous sommes donc concentrés sur la proposition d'un programme d'activités locales (les Vac'Ados) de qualité et correspondant aux attentes des jeunes en respectant scrupuleusement le protocole sanitaire des accueils de loisirs sans hébergement.

Nous avons également choisi les prestataires avec lesquels nous avons l'habitude de collaborer afin de garantir un déroulé d'activité sécurisé.



Activité « Vac'Ados » Via Ferrata au fort de Bertheaume à Plougonvelin.

**« Pour rappel, l'offre de loisirs pour les jeunes est complète et variée. Les Vac'Ados s'adressent aux jeunes entre 11 et 17 ans et fonctionnent du lundi au vendredi sur toutes les périodes de vacances scolaires. Les activités sont diversifiées : sportives, ludiques, artistiques, culturelles et sont proposées à la journée, demi-journée, en soirée. Elles peuvent se décliner sous forme d'ateliers ou de stages sur plusieurs demi-journées ou journées. »**

Les animateurs ont privilégié, dans la construction du programme, les activités d'extérieur et veillé au strict respect des règles sanitaires notamment lors des transports vers les lieux d'activité et dans la désinfection régulière du matériel pédagogique utilisé et des véhicules. Les activités se sont majoritairement déroulées à la journée avec souvent des activités sportives en matinée et plus de loisirs, culturelles en après-midi. Ont également été programmées des activités en soirée (1/semaine).

Des navettes ont été mises en place chaque jour pour récupérer et ramener les jeunes sur les communes de Pencran, St-Urbain, Plouédern et Trémaouézan.

### Quelques chiffres sur l'été

38 journées d'activité.

Année	Participants distincts	Journées	Heures
<b>2019</b>	151	668	3 780
<b>2020</b>	173	789	6156

Contrairement aux années précédentes, la fréquentation a été constante sur tout l'été là où nous constatons auparavant des baisses sur la 1<sup>re</sup> quinzaine d'août. Les jeunes ont été encadrés par une équipe de 10 animateurs.

### Effets de la crise sanitaire

Nous avons pris la décision d'annuler 2 journées d'activités au vu de la situation sanitaire. Ce sont 2 journées où nous avons un effectif important (entre 50 et 60 jeunes) et devons nous rendre dans des lieux à fort brassage de population (La Récré des 3 curés et AquaWest Parc). Nous avons considéré que le risque encouru était trop important au vu de la recrudescence de l'épidémie (mi-juillet) et préféré les annuler.

Dans l'ensemble, les jeunes ont bien accueilli les contraintes liées au protocole sanitaire et ont respecté les règles établies. Ces règles n'ont pas eu de réel impact sur la qualité des activités proposées.

### Les stages

Nous avons proposé plusieurs stages pendant cette période estivale :

- MAO (musique assistée par ordinateur) : Annulé faute de participants
- Danse Hip Hop : 6,7 et 8 juillet 2020 > 12 jeunes
- Surf : 30 et 31 juillet 2020 > 12 jeunes



Stage de surf intense de 4 séances d'1H30 sur 2 journées.

### Le Point Information Jeunesse

Le Point Information Jeunesse de la MPT/CS fonctionne quasi normalement depuis le début du mois de juin. Il s'adresse à tous les jeunes et leurs familles. L'accueil est anonyme, gratuit et personnalisé. Une documentation pratique et mise à jour est à leur disposition :



études, emploi, culture, santé, loisirs, logement, étranger, jobs d'été... Un animateur est présent pour aider les jeunes dans leur recherche d'informations : recherche de logement, de stage, d'école, d'emploi, rédaction de CV, lettre de motivation, partir à l'étranger, passer son BAFA... Des services sont proposés tels que le baby-sitting, le soutien scolaire, l'accès à internet...

### La rentrée 2020

De nombreuses actions pilotées par le secteur jeunesse de la MPT/CS n'ont pu se réaliser sur ce début d'année 2020, notamment dans les établissements scolaires : forum jeunesse « l'image de soi » auprès des 4<sup>e</sup> des deux collèges, journée sécurité routière auprès des élèves de 3<sup>e</sup> et 2<sup>nd</sup>e, interventions sur l'égalité femme/homme... Nous réfléchissons à imaginer de nouvelles modalités d'intervention pour que perdurent ces actions essentielles pour les jeunes malgré le contexte sanitaire et que l'on mettra en œuvre sur cette année scolaire 2020/2021.

En terme de loisirs, le Conseil d'Administration de la MPT/CS a pris la décision de ne pas reconduire le séjour à la neige en 2021 au regard des incertitudes liées au contexte et les engagements financiers qu'un tel séjour nécessite. Nous allons bien évidemment continuer à programmer une offre de loisirs de qualité qui correspond aux attentes des jeunes et multiplier les propositions d'ateliers, de stages, de mini-séjours (2/3 jours), qu'ils soient sportifs (surf, hip-hop, karting, escalade...) artistiques et culturels (Arts plastiques, radio, musique assistée par ordinateur...) ou de loisirs.

Nous allons enfin créer une commission « jeunesse » avec des jeunes des différentes communes partenaires. L'idée est de créer un espace d'échanges et de propositions pour que les actions du secteur jeunesse correspondent au plus près des attentes et des besoins des jeunes. Les jeunes de cette commission feront le lien avec le Conseil d'Administration de la MPT/CS.

[www.mptlanderneau.org](http://www.mptlanderneau.org)

## Amicale loisirs

Le Conseil d'Administration a décidé que, suite aux conditions sanitaires actuelles, les prochains challenges sont annulés jusqu'à nouvel ordre.

**L'Assemblée Générale est reportée au samedi 30 janvier 2021.**

## Bon anniversaire à l'Amicale Cyclotouriste de Plouédern

L'Amicale Cyclotouriste de Plouédern présente ses nouveaux maillots à l'occasion de ses 40 ans d'existence, 1980-2020.



Malgré un contexte sanitaire particulier dû à la Covid 19, certains organisateurs de course FSGT ont maintenu leurs manifestations et compétitions annuelles. De belles performances pour nos deux coureurs Nicolas Sergent (3<sup>e</sup>) et David Le Gall (7<sup>e</sup>) sur 48 engagés, Félicitations...

Nos sorties vélo du mercredi et dimanche matin ont repris progressivement depuis la fin mai.

**L'Assemblée Générale se tiendra le samedi 28 novembre 18 h 00 à la salle multi-activités.**

Les circuits sont consultables sur le site : [www.acplouedernroute.sitew.fr](http://www.acplouedernroute.sitew.fr)

## Trou de mémoire

Depuis le début de la saison, des enfants (nés de 2009 à 2013) se retrouvent à la salle Sirius, le mercredi à 18 h 45, pour apprendre à jouer sur scène. Les premières séances se sont déroulées sous forme de jeux. Les adultes reprennent également les répétitions, en espérant pouvoir rejouer devant vous au mois de mars prochain.

### Les manifestations Ce calendrier est susceptible d'être modifié en fonction des conditions sanitaires en cours.

- Samedi 7 novembre : **Collecte de journaux**, portail de l'école maternelle, organisée par l'APEL de l'école St Édern
- Mercredi 11 novembre : **Commémoration du 11 novembre**
- Dimanche 15 novembre : **Compétition district** salle de sports, organisée par la GRS
- Samedi 21 novembre : **Film documentaire**, salle Neptune, organisé par la bibliothèque

- Samedi 5 décembre : **TÉLÉTHON**, salle Steredenn et salle de sports

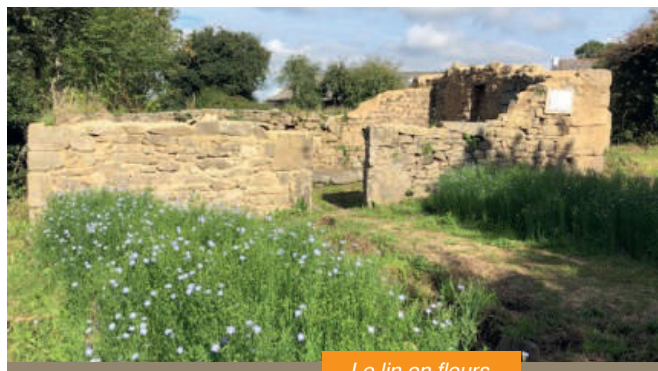


- Samedi 5 décembre : **Collecte de journaux**, portail de l'école maternelle, organisée par l'APEL de l'école St Édern
- Samedi 9 janvier : **Collecte de journaux**, portail de l'école maternelle, organisée par l'APEL de l'école St Édern

## Journées du patrimoine

### Kanndi à lin... Kanndi à pain ?

Les Journées européennes du patrimoine ont permis au kanndi de l'Île Kérafranc, site coup de cœur de la Région Bretagne, de vivre un très beau moment. Organisées par les associations Lin & Chanvre en Bretagne, Tiez Breiz et la commune de Plouédern, les animations ont attiré 170 personnes en un jour et demi.



Le lin en fleurs.

Accueillis par une haie d'honneur de lin en fleurs (plantée par Paul Mingant et les services techniques de Plouédern) et un panneau d'interprétation inauguré pour l'occasion, les visiteurs ont pu découvrir un programme varié : visites du kanndi, présentation de la riche histoire du lin et du chanvre en Bretagne, découverte des nouvelles utilisations de ces deux plantes (éco-construction, matériaux composites, alimentation...) sous un chapiteau monté par le comité des fêtes.

Le souvenir de la culture était encore bien présent. Emile avait arraché le lin et l'avait lié en fagots à l'âge de 13-14 ans, d'autres se souvenaient du transport de la récolte en charrette à cheval... La surprise a été plus grande devant les planches de surf, les raquettes de tennis, ou le filament pour imprimante 3D produits à partir de fibres de lin ou devant les qualités exceptionnelles du béton de chanvre utilisé pour l'isolation des bâtiments.



Le lin en fagots.

La commune s'est engagée dans la préservation du site en devenant propriétaire du kanndi en 2005. De nombreuses manifestations et chantiers ont eu lieu depuis. Le dernier chantier participatif en date, mené avec Tiez Breiz, a notamment permis de remonter le four à pain qui s'était effondré. Le week-end des 19 et 20 septembre a été l'occasion de le remettre en chauffe et de tenter d'y cuire du pain. Daniel Seven, boulanger, a œuvré en ce sens, mais le four avait encore besoin de quelques réglages de maçon. Il a atteint près de 500 °C avant de redescendre en température. Qu'à cela ne tienne, le pain... s'est transformé en far pour la plus grande joie des visiteurs.

Le kanndi se visite toute l'année. Désormais, un panneau d'interprétation permet au visiteur de découvrir son histoire qui prend place dans celle, plus large, du lin en Bretagne.

## Jardin'Edern

### Jardin'Edern : ses premières pousses.

Jardin'Edern a participé à l'organisation de la fête de l'automne du 3 octobre, elle collabore dès à présent avec l'équipe de Ti ar Vugale pour initier les enfants et les habitants au jardin.



Échanges autour des plantes et du jardinage à la fête de l'automne.

Du lin a été semé au kanndi de Kérafranc, contribuant ainsi à l'illustration de la vie du lin, du plant à son utilisation, une sortie botanique avec confection de tisanes a eu lieu à l'Abbaye de Daoulas.

D'autres projets sont en cours d'élaboration : une sortie ornitho, un atelier de récupération de graines de tomates, un programme d'ateliers sur la connaissance du sol et des plantes, sur les techniques vertueuses du jardinage dont permaculture. Aux prochaines vacances, les enfants de l'ALSH confectionneront des nichoirs en osier.

Le premier atelier adulte aura lieu le samedi 14 novembre à 10 h au jardin de la bibliothèque sur le thème « **connaître le sol de son jardin, les bases de la fertilité** » ; inscription recommandée.

Pour tout renseignement, contact : Tél. 06 70 42 29 34 ou [jardinedern@orange.fr](mailto:jardinedern@orange.fr)



## Association à l'honneur

# COMITÉ DE JUMELAGE



**E**n 1997, sous l'impulsion de la municipalité, quelques habitants de la commune ont réfléchi au bien-fondé d'un rapprochement avec une autre commune française.

Les critères de sélection définis, la commune de St Jean du Falga, en Ariège a été retenue.

Durant 2 années, des délégations des 2 communes se sont rencontrées et une charte d'amitié a été signée en juillet 2002.

Depuis cette date, nous échangeons régulièrement avec nos amis St Jeantais.

Le Comité de Jumelage se déplace en Ariège tous les 2 ans et nous recevons les Ariégeois également tous les 2 ans.

Ces échanges se font en toute simplicité et permettent aux adhérents de découvrir une autre culture.

L'association organise également des sorties l'année où il n'y a pas d'échanges avec les Ariégeois. Nous avons visité : les plages du débarquement, le Puy du Fou, l'île de Bréhat et participé à la Fête de la coquille à Paimpol, etc.

Afin de financer ces activités, l'association organise durant l'année, diverses manifestations : loto, soirée dansante, thé dansant, après-midi récréative.

Nous avons, bien évidemment, été dans l'obligation de reporter la venue des ariégeois prévue début juin.

Le programme prévu est intégralement reporté la semaine du 7 au 14 juin 2021.

Nous invitons tous les habitants de la commune à nous rejoindre et précisons qu'il n'y a pas d'obligation d'héberger lors de la venue des Ariégeois.



Marie-Hélène Moalic (06 29 68 58 77)  
ou Philippe Prigent (06 82 33 16 43)  
sont à votre disposition pour tout renseignement.



Belle-Ile-en-Mer.

Nous accueillerons nos amis de Saint-Jean sur Belle-Ile-en-Mer durant 3 jours (séjour au VVF en pension complète) avant de revenir sur Plouédern le jeudi 10 juin en fin de journée.

## Pour une commune plus propre et plus agréable à vivre



**N**e plus désherber peut laisser croire que nous laissons pousser les mauvaises herbes. Le terrain « propre » est-il celui sans mauvaises herbes ou celui sans désherbant ?

### Les choix de la commune

Afin de protéger et valoriser les milieux aquatiques et humides, la commune a adopté le principe de suppression des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts.

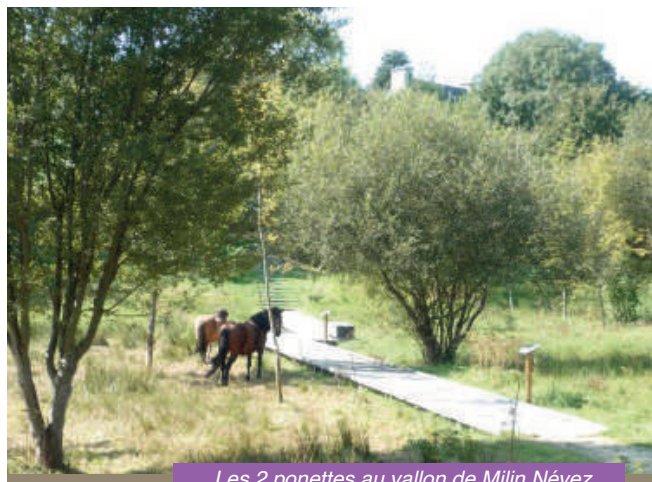
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'usage des pesticides est interdit sur les espaces verts ouverts au public. La commune, après avoir testé de nouveaux matériels, entretient les espaces verts, le cimetière et les stades dans le respect de l'environnement.

### Les stades de foot et les espaces verts étendus

La commune s'est équipée d'un aérateur-scarificateur. L'aération par scarification se pratique au moyen d'un aérateur à lames ou à couteaux qui réalise des incisions dans le sol, arrache les mauvaises herbes peu enracinées et renforce le développement racinaire du gazon.

La commune procède également à l'éco-pâturage pour l'entretien du vallon de Milin Névez. Cela consiste à installer les animaux sur des espaces verts. Cette technique n'utilise aucun engin mécanique ou produit phytosanitaire.

Avec l'aide de l'association de Langazel et de leurs deux poneys, quelques semaines suffisent pour entretenir la prairie.



*Les 2 ponettes au vallon de Milin Névez.*

Merci de respecter ces espaces pour le bien-être de tous. Les déchets doivent être jetés dans les poubelles installées sur la commune. Que chacun se sente responsable de son environnement !

Les espaces verts sont également à préserver. Attention aux nuisances sonores près des habitations provoquées par des véhicules deux roues motorisés.

## Le cimetière



La commune a fait l'acquisition d'un motoculteur de désherbage qui élimine les mauvaises herbes, aère et nivelle le sol. Les pierres tombales et les espaces inter-tombes sont à nettoyer par vos soins. Il faut les laver, les dégraisser, voire les traiter. La mousse et les lichens sont les principaux ennemis de la pierre naturelle. N'oubliez pas de nettoyer également autour de la sépulture car le motoculteur ne peut pas passer entre les tombes. Les racines des plantes peuvent, en effet, dégrader les monuments. Privilégiez les produits écologiques, afin de préserver l'environnement.



Entretien du cimetière par un agent technique.

Merci de contribuer à rendre notre cimetière plus agréable en nous aidant à l'entretenir.

## L'entretien de la voirie

La commune programme régulièrement le passage de la balayeuse (8 passages par an). Cette machine permet le nettoyage et le désherbage mécanique et naturel de la voirie. Le balayage est précédé en amont d'un travail à la débroussailleuse et la brosse mécanique effectué par les agents techniques quelques jours auparavant.

La balayeuse passera prochainement sur les secteurs de Kergoat, du Bourg, Pont ar Bled et Kerhamon les jeudis 19 novembre et 17 décembre.

Il vous est demandé à cette occasion de bien vouloir stationner vos véhicules hors chaussée en privilégiant

le stationnement à l'intérieur de vos propriétés. Vous contribuerez ainsi à un nettoyage plus efficace de nos rues.

### Pour rappel, l'entretien courant des trottoirs est une obligation pour chaque riverain.

Chacun doit donc entretenir le trottoir devant chez lui c'est-à-dire :

- ramasser des feuilles mortes et débris,
- désherber,
- dégager la neige ou le verglas,
- épandre du sable ou tout autre produit visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver.

Le fait que vous ayez la charge de l'entretien d'un trottoir ne vous donne pas pour autant le droit de l'occuper. Si le stationnement des voitures est interdit dans la rue, il l'est également pour vous. S'il est autorisé, la place située devant votre logement ne vous est pas pour autant réservée.

Merci à vous pour votre compréhension et votre investissement au sein de notre commune !

C'est tous ensemble que nous pouvons rendre Plouédern plus attractif et plus agréable à vivre ! **C'est pourquoi nous demandons aux propriétaires d'animaux de ramasser leurs déjections canines.**

En référence au règlement sanitaire départemental :

Les déjections canines, sur la voie publique et en particulier sur les trottoirs, constituent une gêne pour les déplacements des piétons et une atteinte à la salubrité publique et à l'environnement.

Le propriétaire ou le gardien du chien doit se munir de tout moyen à sa convenance (sachet, pince...) pour ramasser les déjections lors de chaque promenade, y compris dans les espaces verts.

**Des sacs à crottes sont à votre disposition gratuitement à l'accueil de la Mairie.**



**Engageons-nous tous, commune et usagers, pour continuer nos efforts dans la préservation de notre environnement.**

## BRAVO

### pour ces nouveaux gestes de tri !

**D**epuis la mise en place des nouvelles consignes de tri depuis le 1<sup>er</sup> juillet, la population s'implique fortement pour trier mieux et davantage leurs déchets. Afin d'optimiser au mieux ces gestes de tri, suivez les quelques conseils et recommandations ci-dessous.

#### Une forte implication de la population

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, tous les emballages et tous les papiers se trient. Cette petite révolution balaye les derniers doutes sur certains emballages. Grâce à l'implication des habitants dans le changement de leurs habitudes de tri, les emballages et papiers collectés sur le territoire sont en progression.

Les ambassadrices du tri de la Communauté de Communes, identifiables par un baudrier jaune, accompagnent la population dans cette évolution des consignes. Elles sillonnent les communes depuis ce mois-ci afin de constater les difficultés rencontrées par les habitants en répondant à leurs questions.

#### Quelques conseils pratiques

Voici donc **quelques conseils pour vous aider à mieux trier vos déchets recyclables dans la poubelle jaune** :

**Les déchets imbriqués** : La pile de pots de yaourts, le carton inséré dans la boîte de conserve ou la bouteille d'eau dans la boîte en carton... Tous ces déchets imbriqués les uns aux autres ne pourront pas être valorisés car les machines du centre de tri ne peuvent pas les extraire les uns des autres. En bref : les emballages et papiers non imbriqués doivent être déposés en vrac dans le bac jaune !

**Les bacs jaunes trop petits** : Pour gagner de la place, vous pouvez compacter ou déplier vos emballages. Les bouteilles, briques, petits cartons peuvent être compactés. Les grands cartons sont à déposer à la déchèterie.



**Les restes alimentaires** : Un hamburger pas terminé dans sa boîte, un reste de frites, une part de pizza oubliée... Beaucoup de restes de repas finissent dans les emballages ! Pensez aux composteurs pour valoriser ces restes. De plus, les emballages contenant des restes de repas ne pourront pas être triés. Les restes alimentaires vont dans le composteur ou le bac vert.

#### Les masques, gants jetables, mouchoirs ou l'esuie-tout

: de nouveaux déchets sont apparus depuis la crise sanitaire ! En papier ou en plastique, les gants et mouchoirs usagés ne sont pas recyclables et peuvent être infectés. Ils doivent donc être jetés, de préférence dans un sac fermé, dans la poubelle verte. Cette recommandation vise à limiter le risque de contamination pour tous, y compris les professionnels de la collecte et du traitement des déchets.



**Les sacs d'ordures ménagères** : vous êtes encore nombreux à déposer dans le bac à couvercle jaune des sacs remplis d'ordures ménagères destinés au bac à couvercle vert ! Les sacs d'ordures ménagères, c'est dans le bac vert !

De plus, si vous utilisez des sacs pour stocker vos emballages destinés à la poubelle jaune, il faut bien vider tous les emballages en vrac dans la poubelle jaune. En effet, les déchets d'emballages mis dans des sacs ne seront pas recyclés car refusés à l'entrée du centre de tri.

Enfin, quelques rappels pour les autres déchets :

- les couches uniquement dans le bac des ordures ménagères
- les vêtements et les textiles dans les colonnes blanches « le relais/ABI 29 »
- les végétaux dans votre composteur ou sur vos plantations en paillage ou à l'aire de déchets verts !
- les emballages en verre dans les colonnes à verre uniquement.



**Stop aux batteries et piles en poubelles**

Une vidéo « foire aux questions » a été réalisée par le service environnement pour répondre à toutes les questions posées par les habitants :

<https://youtu.be/hNfSQgMZhbA>

Pour toute question éventuelle, merci de contacter le service environnement au 02 98 21 34 49 ou par mail à : [environnement@ccpld.bzh](mailto:environnement@ccpld.bzh)

## LA POSTE VOUS INFORME

Afin de faciliter et d'assurer une bonne distribution du courrier, il serait souhaitable de bien inscrire vos numéros et vos noms sur vos boîtes aux lettres. Si vous ne souhaitez pas de publicités, n'hésitez pas à demander un « stop-pub » en Mairie. Merci de votre compréhension.



## PERMANENCES C.C.A.S

Le mardi après-midi de 14 h à 17 h sur R.D.V à la Mairie.  
Tél. : 02 98 20 82 65  
Mme Carine NOWAK, Adjointe aux Affaires Sociales

## ALSH TI AR VUGALE

L'accueil de loisirs est organisé et animé par l'association EPAL. Il est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans. Le prix de la journée est calculé selon le quotient familial.  
Pour tout renseignement ou inscription, contacter Gwénaëlle Kerandel par téléphone ou par mail : 02 29 63 00 09 / 07 82 29 15 09 / plouedern@epal.asso.fr  
Site internet : <https://plouedern.wixsite.com/tiarvugale>  
L'accueil de loisirs est situé au 133, rue des Écoles à Plouédern

## Le RPE (Relais Petite Enfance)

Crèche « La Cabane aux Bruyères »  
Tél. : 02 98 43 63 97 ou mail : [rpe.interco@enjeuxdenfance.fr](mailto:rpe.interco@enjeuxdenfance.fr)  
<http://www.enjeuxdenfance.fr/rpam/rpe-interco>

## MAISON DE L'ENFANCE « Ti Labousig »

**La Maison de l'Enfance sera fermée du mercredi 23 décembre 2020 au soir au lundi 4 janvier 2021 inclus.**  
La crèche accueille vos enfants en halte-garderie,  
Responsable d'établissement : Magali LE CALVEZ  
Pour les inscriptions : [www://inscription.creche-attitude.fr](http://www://inscription.creche-attitude.fr)  
Tel : 02 98 47 31 58

## CENTRE DÉPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE

Pour tout problème d'accès aux droits administratif ou social, contactez le Centre Départemental d'Action Sociale au 02 98 85 95 36 (ou 38). Par ailleurs, une assistante sociale peut vous recevoir sur rendez-vous le mardi matin au C.D.A.S. 20, rue Amédée Belhommet à Landerneau.  
Contact : 02 98 85 95 57  
Une assistante sociale de la MSA, tient une permanence le mardi de 9 h 00 à 12 h 00, sauf le 1<sup>er</sup> mardi du mois, à la MSA à Landerneau.  
Contact : 02 98 85 79 87

## DÉCHETTERIE (ZI Saint Eloi)

Tél. : 02 98 85 19 50  
**Horaire d'hiver (01/11 au 28/02) :** du lundi au samedi  
De 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30  
Déchets verts : accès libre  
Fermeture les dimanches et jours fériés  
Un box recyclerie « Le Tri Porteur » y est à votre disposition.

## RECYCLERIE LE TRI PORTEUR

ZAE St Eloi, 11 rue des Glénan - Tél. : 06 06 41 39 48  
Dépôts : le mercredi de 14 h à 16 h 30  
Vente et dépôts : les samedis de 10 h à 16 h 30

## PERMANENCES AMADEUS

Le mardi matin de 9 h à 11 h 45 à la Mairie de Plouédern,  
Tél. : 02 98 20 97 66  
Landerneau : 2 rue Amédée Belhommet, tél. : 02 98 21 06 72

## EAU DU PONANT

Par téléphone : 02 29 00 78 78 (tarif appel local)  
8 h 30 - 12 h 15 et 13 h 15 - 17 h 30 (sauf le lundi 17 h)  
Pour les urgences uniquement : contacter ce même numéro (24h/24h) - Point d'accueil : Station d'épuration, 20 allée du Bois Noir, Landerneau

## TRÉSOR PUBLIC

59, rue de Brest, Landerneau  
Lundi au vendredi : 8 h 30 – 12 h sans rendez-vous.  
Lundi, mardi et jeudi : 13 h – 16 h sur rendez-vous.  
Tel : 02 98 85 11 61

## CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mme LE GUEN Marie-Françoise, conciliateur de justice  
Permanence : Mairie de Landerneau  
Le jeudi sur rdv, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.  
Tél : 06 81 89 62 40, [marie-francoise.leguen@wanadoo.fr](mailto:marie-francoise.leguen@wanadoo.fr)

## PAROISSE ABER-MORBIC

Le prêtre de l'ensemble paroissial : 11, rue Traverse des Boucheries, Landerneau. Tél. : 02 98 85 03 20  
**La messe sera toujours le 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> dimanche de chaque mois, à noter le changement d'horaire à partir de novembre à 11 h 00.**  
Les dates des messes pour l'ensemble paroissial Aber Morbic :

- **TOUSSAINT** : Dimanche 1<sup>er</sup> novembre à 10 h 30 à Plouédern
- Dimanche 8 novembre : Trémaouézan
- Dimanche 22 novembre : Plouédern
- Dimanche 13 décembre : Trémaouézan
- Dimanche 27 décembre : La Roche Maurice
- Dimanche 10 janvier 2021 : Plouédern

## GENDARMERIE DE LANDERNEAU

14 rue Henri Dunant, 29800 Landerneau  
Tél. : 02 98 85 00 82

## DON DU SANG

Les collectes auront lieu à l'EHPAD AN ELORN, rue du Docteur Pouliquen à Landerneau.  
Lundi 16 novembre de 15 h à 19 h  
Mardi 17 novembre de 14 h à 18 h  
Mercredi 18 et jeudi 19 novembre de 8 h à 12 h  
<https://dondesang.efs.sante.fr/>



## Correspondants presse :

**Le Télégramme :**  
Laurence DUBEAU  
06 89 68 15 29  
[dubeau.laurence@gmail.com](mailto:dubeau.laurence@gmail.com)

## Ouest France :

[redaction.paysdelanderneau@ouest-france.fr](mailto:redaction.paysdelanderneau@ouest-france.fr) - 02 98 33 22 37

«Pour faire paraître une annonce de manifestation ou de réunion sur Ouest France en décidant de la date à laquelle vous souhaitez la voir paraître, pensez à vous connecter sur [www.infocale.fr](http://www.infocale.fr) : vous saisissez votre information et la date de parution, c'est gratuit».

## Les tranchées et la seconde guerre mondiale

**L**es archives concernant ce site nous ont fait défaut pour la période 1914-1918, les militaires traitant de gré à gré avec les paysans. Pour la seconde guerre mondiale, nous ne sommes pas plus renseignés.

### Ce que l'on sait

En août 1939, le 1<sup>er</sup> bataillon du 48<sup>e</sup> régiment d'infanterie stationné à Landerneau, (les 2 autres étant à Guingamp) avait rejoint, avec la 21<sup>e</sup> division, le camp de Coëtquidan pour les « écoles à feu annuelles ». Trois jours de manœuvres étaient ensuite programmés mais, dès le premier soir, il reçoit l'ordre de revenir au camp et de rejoindre la caserne de Landerneau.

La mobilisation générale est décrétée le 2 septembre. Les officiers du 48<sup>e</sup> RI sont mis à disposition du chef de bataillon Bretillot, désigné pour assurer la mobilisation du 19<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie et en prendre le commandement. Les officiers de réserve sont convoqués à la Caserne Taylor et reçoivent leurs affectations du commandant du Centre de mobilisation. Les sous-officiers, caporaux-chefs, caporaux et soldats sont, dès leur arrivée, dirigés sur le fichier d'identification installé dans une salle de l'Hôtel de Bretagne, place de la gare, puis conduits dans leurs unités d'affectation. Les unités sont cantonnées, outre la caserne, à différents endroits de la ville : Office Central, Maison Pouliquen, rue Fontaine-Blanche, Maison Saoût, route de Lesneven, Usine de Javel, rue de Bélerit, les écoles de la Gare, Jules-Ferry, Sainte-Anne, de la rue de Plougastel, Saint-Joseph, rue de Ploudiry, la Providence, rue Bécherel, le pensionnat St-Julien mais

également le Family Cinéma.

Tout le matériel nécessaire au régiment, habillement, équipement, armement a été transporté dans les cantonnements.

La caserne a ensuite été investie par l'occupant et a servi notamment à l'hébergement provisoire d'officiers français faits prisonniers.

### Les recherches

Aujourd'hui, l'association Dourdon, pour laquelle le devoir de mémoire est important, continue ses recherches sur cette période. Cette dernière échange régulièrement avec les autres acteurs du territoire : Gildas Priol est Président de l'association Bretagne 39-45. Il a pour objectif la sauvegarde du patrimoine historique, dans le cadre du travail de mémoire lié aux souvenirs des conflits mondiaux du 20<sup>e</sup> siècle et le recueil de la mémoire des combattants alliés, les populations civiles pendant de l'occupation et au moment de la libération du Finistère.

Tous ces acteurs sont en recherche de documents et témoignages sur notre territoire et plus particulièrement sur ce site pour cette période.

### Le site des tranchées

L'association Dourdon est locataire de la parcelle des tranchées (acte à l'appui) et continue donc à l'entretenir et à l'améliorer.

L'association Bretagne 39/45 possède un fond historique composé de matériel et de documents leur permettant de présenter, à l'occasion de manifestations, véhicules d'époque, équipements individuels, uniformes, objets de la vie quotidienne des populations civiles, documents variés se rapportant à cette époque, comme on peut le voir sur les photos prises dans les tranchées de Plouédern. Les deux structures se retrouveront sur le site prochainement pour un nouveau chantier de nettoyage.

Pour vos documents et témoignages, contacter l'association Dourdon : [contact@dourdon.org](mailto:contact@dourdon.org)  
06 82 68 02 75.



Reconstitution : Deux soldats français à la campagne de 1940.